



Droit de rectification du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2011

L'information publiée page 3 dans les actualités du bulletin d'informations municipales du mois de juin concernant le débat au sujet de : « l'autorisation de prélèvement d'eau souterraine par France Galop » et me concernant, est contraire à la vérité des faits.

Certains collègues du conseil municipal ont été choqués et m'ont fait part de leur soutien et de leur mécontentement.

En utilisant ce droit de réponse, j'ai décidé de rétablir la vérité, car l'information publiée est fausse et dénuée de fondement.

Le Maire a écrit en qualité de Directeur de la Publication que, dans ce débat important, je serais d'une part intervenue, ce qui est complètement faux et de plus, je serais intervenue de manière négative, faisant aboutir à un vote défavorable vis-à-vis de France Galop, me faisant presque porter la responsabilité morale de ce refus.

Or, je ne suis pas jamais intervenue sur ce dossier. Pourquoi ? Pour des raisons éthiques bien comprises par la plupart de mes collègues.

Cette volonté de travestir la vérité en faisant croire que je suis intervenue et de plus de manière négative démontre à l'évidence que cette démarche était destinée à me discréditer dans le cadre de mes activités hippiques.

J'ai donc demandé au Maire de publier ce droit de réponse, afin que la vérité soit portée à la connaissance des habitants de la commune.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Pelle".